





Beauvoir sur Mer · Bois-de-Céné · Bouin Challans · Châteauneuf · Froidfond La Garnache · Saint Christophe-du-Ligneron Saint Gervais · Saint Urbain · Sallertaine



les collectivités locales qui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels. Elle est régie par le code général des collectivités territoriales. Elle concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.



1. CONNEXION



taxe.3douest.com/challansgois.php

ou

www.gochallansgois.fr/espace-pro





Vous avez reçu un mail d'invitation

SE CONNECTER



PREMIERE CONNEXION
OU MOT DE PASSE OUBLIÉ?

Vous recevez un mail contenant un lien pour créer votre mot de passe.





Vous n'avez pas encore de compte

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE

Après validation, vous recevrez par mail un lien pour créer votre mot de passe.

2. DÉCLARATION



Vous louez en direct

Vous percevez et déclarez la taxe de séjour.

Le montant de taxe de séjour à reverser se calcule.



Vous louez par un tiers

La taxe de séjour est collectée pour vous. Néanmoins, vous devez déclarer les nuitées (date de début et de fin de chacun des séjours) sur la plateforme de télédéclaration en utilisant l'onglet « Location via tiers collecteurs »

Une déclaration à 0 € s'enregistre.



Vous n'avez pas loué

Pour une longue période sans location.

Une déclaration à 0 € s'enregistre.



Vous devez valider vos déclarations, y compris celle à 0€, en fin de période.

3. REVERSEMENT



Période de collecte

Du 1er janvier au 31 décembre



Périodes de reversement

Du 1er janvier au 30 septembre

Déclaration et reversement au plus tard le 31 octobre

Du 1er octobre au 31 décembre

Déclaration et reversement au plus tard le 31 janvier (N+1)



Par carte bancaire ou prélèvement unique dans votre espace en ligne, dès validation de toutes vos déclarations

Par virement (référence : paiement TS + nom)

Un espace personnel

Challans Gois Communauté met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches « taxe de séjour » :



Calcul simple de vos taxes de séjour



Transmission de vos déclarations



Historique de vos précédentes déclarations



Reversement en ligne



Modifications de vos informations personnelles et/ou de vos logements



Documents utiles en téléchargement



Statistiques personnelles







Stéphanie Robard developpement@gochallansgois.fr 06 49 26 05 93

Assistance Technique 3D Ouest 02 56 66 20 05 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi 8h30–12h et 13h30–18h support-taxedesejour@3douest.com